

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Le 3 mars 2026, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 19H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PÉAUD Christian, Maire.

Date convocation : le 24/02/2026

Présents : PÉAUD C, SALLÉ P, SENCE T, DE LA TOUR A, SAMPRÉ D, PIERRE L, TURCAUD R., COTTEREAU C, BOISMOREAU K, LEBRUN A, RAUD M-T, BERLAND J-M, POIRIER F.

Absents excusés : LOIR N., BRIÉ J.

Dominique SAMPRÉ est désignée comme secrétaire de séance.

2026_03_01 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de M Thibault SENCE, adjoint au Maire en charge des finances, qui présente les chiffres du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du budget assainissement collectif.

BUDGET ASSAINISSEMENT - 10401	Budget 2025	CFU 2025 réalisé 2025
Section de Fonctionnement – Dépenses	169 351 €	65 622.65 €
Section de Fonctionnement – Recettes	169 351 €	133 646.58 €
Résultat cumulé – excédent 2025 +2024		68 023.93 €

Dont excédent 2024 : 60 109.15 €

Section d'Investissement – Dépenses	275 379 €	7 016.77 €
Section d'Investissement – Recettes	275 379 €	255 768.73 €
Résultat cumulé – excédent 2025		248 751.96 €

Dont excédent 2024 : 214 378.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 10401 : ce budget a été clôturé au 31/12/2025.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026_03_02 BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE : COMPTE FINANCIER 2025

Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de M Thibault SENCE, adjoint au Maire en charge des finances, qui présente les chiffres du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du Budget Assiette Gourmande.

BUDGET ASSIETTE GOURMANDE -10406	Budget 2025	Compte administratif 2025
Section de Fonctionnement – Dépenses	56 785 €	415 313.67 €
Section de Fonctionnement – Recettes	56 785 €	459 604.42 €
Résultat cumulé– excédents 2025 et 2024		44 290.75 €

Dont excédent 2024 (article 002) :33 984.18 €

Section d'Investissement – Dépenses	58 723 €	359 123.75 €
Section d'Investissement – Recettes	58 723 €	431 009.69 €
Résultat cumulé – déficits 2024 et 2025		71 885.94 €

Dont déficit 2024 (article 001) : 18 722.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du Budget annexe ASSIETTE GOURMANDE : ce budget a été clôturé au 31/12/2025.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026_03_03 BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ne peut pas être voté lors de ce conseil municipal, car la Trésorerie de Luçon ne l'a pas reçu.

Le conseil municipal peut voter une reprise anticipée des résultats 2025.

2026_03_04 BUDGET COMMUNAL : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Vu la clôture des budgets Assainissement collectif et Assiette gourmande le 31/12/2025, les résultats de ces deux budgets viennent s'ajouter au résultat 2025 du Budget Principal.

La trésorerie n'ayant pas reçu le Compte financier Unique du Budget principal, le conseil municipal doit voter la reprise anticipée des résultats du Budget principal avant le vote du Budget 2026.

FONCTIONNEMENT - RESULTATS 2025			
10400	DEPENSES BUDGET COMMUNE 2025	889 570,50 €	REALISE 2025
10400	RECETTES BUDGET COMMUNE 2025	1 963 632,65 €	
BP10400	RESULTATS EXCEDENT FONCT 2025	1 074 062,15 €	
BP10406	ASSIETTE GOURMANDE EXCEDENT FONCT	44 290,75 €	
BP10401	ASSAINISSEMENT Excédent Fonct	68 023,93 €	
Fonct-	TOTAL RESULTATS EXCEDENT FONCT	1 186 376,83 €	article 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT
INVESTISSEMENT - RESULTATS 2025			
10400	DEPENSES BUDGET COMMUNE 2025	399 283,21	REALISE 2025
10400	RECETTES BUDGET COMMUNE 2025	149 651,87	
BP10400	DEFICIT INVESTISSEMENT 2025	249 631,34	
BP10406	RESULTATS BP ASSIETTE GOURMANDE-EXC	71 885,94 €	excédent
BP10401	RESULTATS BP ASSAINISSEMENT-EXCEDENT	248 751,96 €	excédent
BP10 400	BP PRINCIPAL-DEFICIT	249 631,34 €	déficit
Inv - Recette:	TOTAL EXCEDENT INVESTISSEMENT	71 006,56 €	article 001 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RESTES A REALISER - BESOIN DE FINANCEMENT			
	DEPENSES ENGAGEES 2025	750 960,00 €	
	RECETTES ENGAGEES 2025	391 935,00 €	
	TOTAL A FINANCER	359 025,00 €	
	excédent investissement	71 006,56 €	
	partie de l'excédent de fonctionnement	288 018,44 €	(1 186 376,83 €-358 925 €-71006,56 €)

Les résultats de fonctionnement 2025 des budgets Principal + Assainissement collectif + Assiette Gourmande présentent un excédent de fonctionnement net cumulé de 1 186 376.83 €, la section d'investissement présente un excédent de 71 006.56 €.

Les restes à réaliser sont de : 750 960 € en dépenses et 391 935 € en recettes d'investissement soit 359 025 € à financer par l'excédent de fonctionnement :

$$1\,186\,376.83 - (359\,025\,€ - 71\,006.56\,€) = 288\,018.44\,€.$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE la reprise anticipée des résultats 2025 pour affectation au Budget 2026 comme suit :

BUDGET 2026

article 001	Excédent d'investissement 001 recettes	71 006,56 €	recette Invest
article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	288 018.44 €	recette Invest
article 002	Excédent de Fonct article 002 recettes	898 358,39 €	excédent Fonct

VOTANTS : 13 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

2026_03_05 VOTE DES TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires : les bases locatives sont valorisées chaque année par l'Etat.

	Bases d'imposition	TAUX communaux	PRODUITS ATTENDUS
TAXE FONCIER BATI	2021 - 739 900 € 2022 - 760 400 € 2023 - 832 900 € 2024 - 867 079 € 2025 - 882 046 € 2026 - 889 102 €	2021 - 32.81 % 2022 - 33.14 % 2023 - 33.14 % 2024 - 33.14 % 2025 - 33.14 % 2026 - 33.14 %	2021 - 242 761 € 2022 - 252 453 € 2023 - 276 023 € 2024 - 287 350 € 2025 - 292 310 € 2026 - 294 648 €
TF NON BATIES	2021 - 66 800 € 2022 - 69 120 € 2023 - 74 000 € 2024 - 76 895 € 2025 - 68 979 € 2026 - 69 531 €	2021 - 57.53 % 2022 - 58.12 % 2023 - 58.12 % 2024 - 58.12 % 2025 - 58.12 % 2026 - 58.12 %	2021 - 38 436 € 2022 - 40 173 € 2023 - 43 009 € 2024 - 44 691 € 2025 - 40 091 € 2026 - 40 411 €
THS - Taxe d'habitation résidence secondaire	2022 - 230 285 € 2023 - 246 635 € 2024 - 262 519 € 2025 - 236 555 € 2026 - 238 447 €	2022 - 19.090 % 2023 - 19.090 % 2024 - 19.090 % 2025 - 19.090 % 2026 - 19.090 %	2022 - 43 961 € 2023 - 47 083 € 2024 - 50 115 € 2025 - 45 158 € 2026 - 45 520 €

PRODUITS 2026 attendus à taux constants : 380 579 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales et FIXE les taux 2026 comme suit :

Taxe foncière 2025 sur les propriétés bâties	: 33.14 %
Taxe foncière 2025 sur les propriétés non bâties	: 58.12 %
Taxe d'Habitation 2025 pour résidence secondaire	: 19.09 %

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026_03_06 VOTE SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Thibault SENCE présente des propositions de subventions communales étudiées lors de la commission des finances.

ASSOCIATIONS	SUBV 2022	SUBV 2023	SUBV 2024	SUBV 2025	DDES 2026	Propositions de la commission 2026
ADILE 85 (Conseil location, accession propriété, co propriété, etc...)		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADMR - AIDE A DOMICILE LA CAILLERE-ST HILAIRE - Aide Ménagère *	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
AIDE DESTRUCTIONS NID DE FRELONS ASIATIQUES (suivant demandes) *	602,50 €	727,50 €	0,00 €	945,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
AMICALE HILAIROISE *	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €
APE LES P'TITS MARRONS *	5 410,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
CA CREE PATCH *			300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	57,00 €	53,50 €	97,50 (2 ans)			39,00 €
CHATS LIBRES CAILLEROTS *	200,00 €			300,00 €	0,00 €	0,00 €
CLUB DU 3ème âge *		500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
COMITE DES FETES LA CAILLERE ST HILAIRE *	750,00 €	750,00 €	800,00 €	800,00 €	700,00 €	700,00 €
FCMTC (Equipe de football) *	500,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	700,00 €	700,00 €	reste 720 €			
FOYER DES JEUNES *			500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	170,00 €	255,00 €	255,00 €	255,00 €	360,00 €	360,00 €
LE SILENCE EN TOI (Contre le harcèlement scolaire)				200,00 €		0,00 €
LES SENTIERS DES GRANDS BOIS *					300,00 €	300,00 €
RDV LA CAILLERE (anciennes voitures) *					600,00 €	500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €	300,00 €
SECOURS POPULAIRE					500,00 €	0,00 €
SOCIETE DE CHASSE *	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SOLID'HER épicerie STE HERMINE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	dossier envoyé	300,00 €
U.N.C. *	100,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
TOTAL AVEC ECOPASS	10 379,50 €	6 026,00 €	4 695,00 €	6 960,00 €	7 120,00 €	6 859,00 €

Thibault SENCE en tant que vice-Président et Laurent PIERRE en tant que Président de l'association *Les sentiers des Grands Bois* ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions communales 2026 pour un montant de : 6 859 €.

VOTANTS : 11 POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2026_03_07 BUDGET PRINCIPAL : BUDGET 2026

Thibault SENCE présente le projet de Budget primitif principal 2026 étudié à la commission des finances. Il précise que ce Budget est prévisionnel et que suivant l'équipe municipale élue le 15 mars 2026, il peut être modifié par décision modificative.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	- Dépenses et recettes	: 1 912 461 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT	- Dépenses et recettes	: 1 852 446 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le Budget primitif 2026 du budget principal par chapitres et par opérations.

VOTANTS : 13 POUR : 9 CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

2025_03_08 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VERGERS : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire en exercice présente le compte financier unique 2025, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique 2025, ni participer au vote. Un président de séance doit être élu.

Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de M Thibault SENCE, adjoint au maire en charge des finances, qui présente les chiffres du compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Lotissement des Vergers.

BUDGET ANNEXE 2025 LOTISSEMENT DES VERGERS	Budget 2025	Compte Financier unique 2025
Section de Fonctionnement – Dépenses	123 676.39 €	45 295.93 €
Section de Fonctionnement – Recettes	123 676.39 €	0 €
Résultat de l'exercice - Déficit 2025		-45 295.93 €

Dont déficit 2024 : -45 295.93 €

Section d'Investissement – Dépenses	156 750.92 €	78 375.46 €
Section d'Investissement – Recettes	156 750.92 €	0
Résultat cumulé – Déficits 2024 et 2025		78 375.46 €

Dont déficit 2024 : 78 375.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE le compte Financier unique 2025 du Budget annexe du LOTISSEMENT DES VERGERS.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2025_03_09 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : BUDGET 2026

Thibaut SENCE présente le Budget ANNEXE 2026 du LOTISSEMENT DES VERGERS étudié par la commission des finances :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 123 673.39 € (dépenses et recettes)
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 156 750.92 € (dépenses et recettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE le Budget primitif 2026 du Budget annexe lotissement des Vergers.

VOTANTS : 13 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

2026_03_10 LOTISSEMENT DES VERGERS : VENTE PARCELLES

Les personnes qui se proposent d'acquérir la parcelle N°17 du lotissement des vergers n'ont pas encore fait de courrier pour réserver.

-parcelle section B 1450 : 270 m2

-parcelle section B 1452 : 166 m2 au tarif de 15 €/le m2 soit 6 540 €TTC.

Cette question sera vue lors d'un prochain conseil municipal.

2026_03_11 DEVIS DIVERS

2026_03_11_02 ACHAT D'UN TAILLE-HAIE en remplacement du matériel volé en décembre 2025 aux ateliers municipaux :

Devis EQUIP'JARDIN : 1 056.10 €TTC

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DESAMIANPAGE DU STAND DE SAINT HILAIRE : Monsieur le maire propose au conseil municipal un devis pour le désamiantage du stand de Saint Hilaire : entreprise ITS Environnement : 16 776 €TTC.

Il précise que si le désamiantage est effectué, la toiture du stand sera à refaire ou pas : il faudra réfléchir au devenir de ce bâtiment.

**2026_03_12 CREATION D'EMPLOI D'UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE A COMPTER
DU 01/11/2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de remplacer la secrétaire de mairie dont la date officielle de départ à la retraite est le 1^{er} avril 2027 (et la date réelle de départ fin décembre 2026, car il y a un compte-épargne temps de 372 heures en 2025) : il convient de recruter une secrétaire de mairie au 1^{er} novembre 2026 avec un tuilage de 2 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi de secrétaire de mairie emploi permanent à temps complet (35H) à compter du 01/11/2026, susceptible d'être pourvu par des agents relevant des grades cadres d'emplois :
- Catégorie C : Adjoint administratif principal de 2ème classe, Adjoint administratif principal de 1ère classe
 - Catégorie B : Rédacteur, Rédacteur 2° classe, Rédacteur 1ère classe
- d'autoriser le Maire à procéder, éventuellement, au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
- motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6° ou 7° du code général de la fonction publique,
- temps de travail : 35H
- nature des fonctions : secrétaire de mairie
- niveau de recrutement : niveau de diplôme BAC + 2
- niveau de rémunération : respectant la grille indiciaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026 03 13 CONTRAT DE PRÊT A USAGE POUR L'INSTALLATION D'UN RUCHER

Thibault SENCE fait part au conseil d'une demande d'un apiculteur afin d'installer ses ruches sur une parcelle de l'ancienne voie de chemin de fer, parcelle cadastrée ZB 48 : cette partie est un cul de sac. Un contrat de prêt à usage peut être signé avec cet apiculteur à titre gratuit pour une durée de 5 ans à compter du 05/03/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce contrat de prêt à usage pour l'installation d'un rucher d'une durée de 5 ans à compter du 05/03/2026.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fin de la séance à 20H53.